

M. STADIUS: J'ai questionné plusieurs Finnois à ce propos. Il semble qu'à présent les immigrants se présentent chez un avoué et dûment transcrivent le serment d'allégeance qu'ils placent dans une enveloppe adressée au Secrétaire d'Etat. En temps voulu, ils reçoivent leur certificat de naturalisation par la poste. Je fus naturalisé à Montréal et cela se fit avec un peu plus de formalité. Je dus comparaître devant un juge accompagné de mon répondant. On me plaça d'un côté du juge et mon répondant de l'autre. Le juge me posa quelques questions, se retourna ensuite vers mon répondant et le questionna de même. Je crois que lorsqu'il y a plus de formalité cela crée une grande impression et fait apprécier davantage le certificat octroyé.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup.

Il y a quelque temps, je demandai au lieutenant-colonel Arthur J. Hicks de venir témoigner devant le Comité ce matin, et avant que les autres témoins ne parlent, nous entendrons M. Hicks. Cela convient-il au Comité?

L'hon. M. ROEBUCK: Monsieur le président, nous avons encore deux délégations à entendre. Il serait bon de déterminer combien de temps on accordera à chacune. Ce serait peut-être satisfaisant si nous leur accordions chacune une demi-heure.

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le lieutenant-colonel HICKS: Avant de lire mon mémoire, je ferai observer que le Comité, avant de s'occuper des délégations finlandaise et tchécoslovaque, a aussi entendu des délégations d'autres pays dont j'ai rencontré des citoyens dans les camps de P.D., les camps de concentration et autres en Allemagne. J'ai préparé un mémoire que je vais maintenant vous lire.

1. *Mes titres.*

J'étais lieutenant-colonel, officier d'état-major, classe I, commandant un détachement de renfort du gouvernement militaire en Hollande, du 11 novembre 1944 au 5 mars 1945, et en Allemagne (Rhénanie et plus tard dans la province de Hanovre, R.B. Luneburg) du 8 mars 1945 au 7 décembre 1945. Je fus prêté par le gouvernement militaire à la division C.C.G. des vivres, agriculture et pêcheries du 15 décembre 1945 au 4 avril 1946.

2. *Définition et fonctions d'un détachement de renfort.*

Les détachements de renfort sont spécialement entraînés à réunir, organiser, nourrir les personnes déplacées, anciens prisonniers de guerre ou détenus dans les camps de concentration, et à en prendre soin; ils s'occupaient de toutes questions relatives au rapatriement de ces gens. Leur tâche était de libérer les unités combattantes de l'armée de toute responsabilité envers les P.D. et leur travail s'accomplissait d'ordinaire avec les troupes de l'avant.

L'hon. M. EULER: Que voulez-vous dire par les P.D.?

Le lieutenant-colonel HICKS: C'est une abréviation pour personnes déplacées.

Les officiers de liaison alliés de toutes nationalités étaient détachés aux pelotons de renfort et ils aidaient dans le travail à accomplir parmi les gens de leur propre nationalité, sous les ordres du commandant du détachement de renfort. Les P.D. étaient rapidement séparées par groupes de nationalités distinctes; on installa des camps pour eux et l'on organisa des systèmes d'approvisionnement de vivres, de vêtements et de fournitures. Des chefs de camp et de comité; étaient élus par les P.D. et il ne fallait pas grand temps pour que nous puissions ouvrir dans ces camps des écoles pour enfants et adultes, des hôpitaux, des instituts féminins, des centres de bien-être de l'enfance, etc., qui répondaient aux besoins des gens.